



LE DONJON
DIRECTION DE L'URBANISME

ARRÊTÉ D'ANNULATION DE DECLARATION PREALABLE
Délivré par le maire au nom de la commune

Si vous souhaitez obtenir des informations sur votre dossier, adressez-vous :
Mairie Le Donjon 1 Lot. Le Plessis 03130 Le Donjon

Dossier : DP 003103 22 00020 Réf. interne : DP 003103 22 00020ANNUL01 Déposé le : 23/05/2023	Demandeur : ENERGYGO ENERGYGO REPRÉSENTÉ(E) PAR MONSIEUR SAVALL ERIC 5/7 AVENUE DE POUMEYROL 69300 CALUIRE-ET-CUIRE
Nature des travaux : INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES EN SURIMPOSITION. Adresse des travaux : 30 RUE VICTOR HUGO 03130 LE DONJON Références cadastrales : 000AM0401	

Le Maire de Le Donjon,
Vu le Code de l'Urbanisme,
Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 22/06/2006, modifié les 10/06/2008, 19/05/2009,
01/09/2009, 25/11/2010, 01/07/2011, 03/02/2012, 10/04/2012, 28/08/2012, 20/05/2015, 16/07/2015,
mis à jour le 31/08/2017

DÉCIDE

Article unique : La demande de **DECLARATION PREALABLE DP 003103 22 00020** est annulée à
l'initiative de son bénéficiaire.

Date d'affichage de l'avis de dépôt :	Fait à Le Donjon, le 25 mai 2023 M le Maire Guy LABBE
---------------------------------------	---

La présente décision est transmise au représentant de l'État dans le département dans les conditions
prévues aux articles L 2131-1 et L2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

RAPPELS RÉGLEMENTAIRES :

Le (ou les) demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de réception. A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux (le tribunal peut être saisi par la voie de l'application informatique 'Télérecours citoyens' accessible depuis le site internet www.telerecours.fr). Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).